



ARRETE MUNICIPAL
N°2023/246/A du 08/09/2023
Ouverture d'un débit de
boissons temporaire de 3ème
catégorie – Tarot Club BH

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le code de la santé publique, et notamment l'article L.3334-2 et L.3335-4 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP /1 – 498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons dans le département de la Moselle,
- VU la demande présentée par l'association Tarot Club de Basse-Ham en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie les 28/01/2024, 18/02/2024, 17/03/2024, 14/04/2024 et 12/05/2024 à l'occasion de tournois et challenges organisés au gymnase municipal « Marcel Hitz » sis rue du Stade,

ARRETE :

Article 1 : L'association Tarot Club de Basse-Ham est autorisée à exploiter un débit de boissons temporaire de troisième catégorie les : 28/01/2024, 18/02/2024, 17/03/2024, 14/04/2024 et 12/05/2024 à l'occasion de tournois et challenges organisés au gymnase municipal « Marcel Hitz » sis rue du Stade.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera notifiée au Président de l'association Tarot Club Basse-Ham et adressée au Chef de service de Police Municipale ainsi qu'à madame la Commandante de la Communauté de Gendarmerie de Guénange.

Date de mise en ligne : 11/09/2023

Le Maire,
Bernard VEINNANT